

## **Projet pédagogique et artistique d'établissement**

### **1. Définition du projet**

Le projet pédagogique et artistique d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et artistiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur. Il est un outil pour remplir les objectifs du décret organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ainsi que pour atteindre les compétences requises.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte : *Art 3 bis, D 2/06/2018*

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;
- 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de formation artistique, projet de vie professionnelle et de poursuite des études;
- 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement;
- 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'établissement est implanté.

### **2. Situation de l'établissement**

L'académie Paulin Marchand est reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Montigny-le-Tilleul est bordée par la Ville de Charleroi et ses communes industrielles et des communes verdoyantes composées d'endroits verdoyants comme Ham-sur-Heure/Nalinnes , Thuin.

Toutes ces communes ont des académies proposant des cours similaires à ceux de l'Académie Paulin Marchand.

4 écoles maternelles et primaires, réseau communal et libre sont implantées dans la communes, une école artisanale populaire et une implantation de l'école industrielle de Thuin.

La population qui côtoie l'académie est une population d'enfants et d'adultes.

Malheureusement, aucun enseignement secondaire supérieur n'est implanté dans la commune, d'où la difficulté de garder des adolescents dans les cours artistiques.

Pouvoir Organisateur de l'académie est la Commune de Montigny-le-Tilleul.  
Le siège de l'académie est situé 19, rue Wilmet à Montigny -le-Tilleul, en partageant les locaux de l'école Fondamentale Communale Dr Cornet.

L'académie comprend 2 implantations :

- Rue de Marbaix, Ecole Communale du Grand Chemin, à Montigny-le-Tilleul
- Rue Couturelle, Ecole Communale de Nalines centre

•

### **3. Finalités**

L'établissement est régi par le décret du 2 juin 1998 organisant l'Enseignement à Horaire Réduit (ESAHR), enseignement secondaire non-obligatoire, accessible dès l'âge de 5 ans.

Tous les professeurs sont des enseignants diplômés et reconnus de l'enseignement supérieur artistique ou possède une reconnaissance d'expérience utile.

L'académie a un Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des études qui régit son fonctionnement interne et un Conseil des études et de Classe et d'admission.

*Art 19 à 22, D 2/06/1998*

Ce document est public affiché aux valves et distribué sous simple demande auprès du secrétariat.

L'académie Paulin Marchand propose des cours artistiques dans les domaines de la danse, des arts parlés et de la Musique.

Les objectifs mis en œuvre par l'équipe pédagogique sont : *Art 3, D 2/06/1998*

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant les élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

L'académie se veut accueillante et familiale.

### **Formation de l'élève**

Elle propose des cours de base et complémentaire dès l'âge de 5 ans dans les domaines de la danse et de la musique et 6 ans dans le domaine des arts parlés au niveau préparatoire, formation et qualification. *Art 12, D 2/06/1998*

Les cours sont accessibles à tous sans limite d'âges et des cours adultes sont organisés dans les 3 domaines.

Pour les élèves désireux de persévérer et d'approfondir leur apprentissage dans une optique plus professionnelle, l'équipe pédagogique aiguille, vers des académies avoisinantes en filière de transition ou vers les humanités artistiques.

L'académie veut garder sa fonction de développer l'art dans un contexte actuel tout en gardant ses spécificités liées à son aspect « conservateur » :

Dans le domaine de la danse :

- Cours de danse classique accessible à tous
- Développer la notion d'espace
- Compréhension et reproduction d'éléments techniques
- Apprendre à utiliser les acquis dans des créations personnelles
- ....

Un spectacle reprenant toutes les classes de cours est organisé chaque année au Foyer Culturel.

Dans le domaine des arts parlés :

- Donner goût aux textes par le cours de déclamation,
- À l'imagination par les cours d'ateliers et art dramatique,
- Découvrir des auteurs classiques du théâtre mais aussi de l'écriture de texte
- ....

Des représentations sont organisées pour tout public durant chaque année scolaire.

Dans le domaine de la musique

- Cours d'instruments classiques mais aussi plus rare Hautbois et Orgue
- Favoriser le travail de groupe entre autre dans les cours complémentaires
- Développer à travers les cours collectifs et semi-collectifs d la culture générale
- Développer un répertoire aussi large que possible
- Favoriser l'écoute, l'autonomie
- Développer des démarches créatives
- ...

Des représentations sont organisées pour tout public durant chaque année scolaire.

#### Participation à la vie culturelle locale et régionale

L'académie Paulin Marchand a l'opportunité entre autre, de développer des projets avec des acteurs communaux tels que : la bibliothèque, le Foyer culturel, 'Paradimômes' ...situés juste à côté de son siège principal.

Tout projet interdisciplinaire ou partenariat est le bienvenu et peut être un nouvel objectif dans l'année scolaire.

Les projets sont sélectionnés en fonction de l'intérêt pédagogique et artistique qu'ils amènent aux élèves impliqués.

Les moyens mis en œuvre par l'ensemble des enseignants sont également :

- Développer des projets interdisciplinaires
- Présents dans les manifestations communales diverses : « C la Fête », Marchés de Noël communal ou associatifs, Participation à Fêtes scolaires, WE Wallonie Bienvenue....
- Participer à des projets avec d'autres académies voisines : concerts Ensembles instrumentaux, Chœur, participation des élèves à des concours....
- Favoriser le travail d'ensemble afin que les élèves puissent rejoindre des ensembles amateurs de qualité existants sur le territoire montagnard ou ailleurs : Harmonie, Symphonique, Chorale...
- ...

#### **4. Les évaluations**

Les évaluations sont une obligation réglementaire du décret dont dépend l'enseignement artistique. *Art 16, D 2/06/1998*

L'académie tient à ce que ces évaluations permettent à chaque élève de faire un bilan de ses capacités et des compétences acquises au long d'une année scolaire.

Ces évaluations sont aussi un exercice de prestation publique qui sont indispensables pour partager son art.

Les évaluations sont :

- Formatives : partie intégrante de l'apprentissage ayant pour but d'apprécier les progrès de l'élève et de détecter les difficultés rencontrées.  
Elles reposent sur l'auto-évaluation.
- Normatives : à un moment précis, des objectifs définis sont évalués
- Certificatives : Détermine l'octroi du Diplôme ou d'un Certificat en fin de filière

Un bulletin reprenant les finalités de l'ESADR est remis après le 1er et le 2d semestres.

Les professeurs peuvent être amenés à convoquer des parents pour informer de l'évolution et /ou des éventuelles difficultés rencontrées d'un élève.

#### **5. Communication**

Les communications se font via un Journal de classe ou des courriers distribués, affiche, flyers...

L'absence d'un professeur est annoncée par SMS, mais il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur, en effet l'académie ne dispose pas de garderie avant ou après les cours.

Des autorisations de sorties sans l'accompagnement d'un adulte sont à remplir en début d'année, pour les enfants de moins de 10 ans.

## **6. Conclusion**

L'académie Paulin Marchand veut avant tout promouvoir un enseignement de qualité et permettre à chacun quel que soit son âge, ses moyens, ses capacités, de s'épanouir dans des domaines artistiques afin de partager au sein de groupe ou d'occasions diverses, son art.